

COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

Arrondissement

de METZ
CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2018 à 20h00 Convocation du 04 juillet 2018

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction** : 19

**Conseillers
Présents** : 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Joël XOLIN ; Séverine COURTOIS SENE ; François VALENTIN ; Danièle JAGER-WEBER ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Alexis RUSINEK ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ;

Absents excusés : Christine PECQUEUX ; Mélanie ADELE-PERREY ; Claire LECOGNE ; Isabelle JASKULA ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à François VALENTIN ; Claire LECOGNE à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Isabelle JASKULA à Chantal BRICOUT ; Christine PECQUEUX à Robert STEIN ;

***Secrétaire de séance** : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance.*

Point n° 0 : Décision prise par délégation

Rapporteur : Mme la Maire

- Certains secteurs du mur d'enceinte du parc du château étant à surveiller, la municipalité a décidé de sécuriser leurs abords directs par la pose de grille type Héras. Il a donc été procédé à l'achat de 15 grilles pour un montant de 1 042.30 € TTC.
- La Société d'Astronomie de Metz propose une animation à l'occasion du « Jour de la Nuit » (13 octobre 2018). Celle-ci a été acceptée pour un montant de 300 € TTC.
- Dans le cadre des célébrations de la fête nationale, du matériel pyrotechnique a été commandé pour un montant de 2000 € TTC à la société JSE de Tomblaine.
- Afin de promouvoir le lotissement communal de la Ronceraie, un bon d'ordre de parution papier et internet a été signé pour un montant annuel de 3886 € HT.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 juillet 2018
Mme La Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707084-20180712-2018-400-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2018

COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

Arrondissement

de METZ
CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2018 à 20h00 Convocation du 04 juillet 2018

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

**Élus :
19**

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 15**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Joël XOLIN ; Séverine COURTOIS SENE ; François VALENTIN ; Danièle JAGER-WEBER ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Alexis RUSINEK ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ;

Absents excusés : Christine PECQUEUX ; Mélanie ADELE-PERREY ; Claire LECOGNE ; Isabelle JASKULA ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à François VALENTIN ; Claire LECOGNE à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Isabelle JASKULA à Chantal BRICOUT ; Christine PECQUEUX à Robert STEIN ;

***Secrétaire de séance** : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance*

Point n° 1 : Mission Intérim et Territoires (CDG57)

Rapporteur : M. NICOLAS

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, il est proposé d'adhérer au service Missions Interim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Madame la Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A L'UNANIMITÉ

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par Madame la Maire
- AUTORISE Madame la Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,

- AUTORISE Madame la Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 juillet 2018
Mme La Maire**

:

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707084-20180712-2018-401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2018

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2018 à 20h00 Convocation du 04 juillet 2018

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 15**

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Joël XOLIN ; Séverine COURTOIS SENE ; François VALENTIN ; Danièle JAGER-WEBER ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Alexis RUSINEK ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ;

Absents excusés : Christine PECQUEUX ; Mélanie ADELE-PERREY ; Claire LECOGNE ; Isabelle JASKULA ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à François VALENTIN ; Claire LECOGNE à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Isabelle JASKULA à Chantal BRICOUT ; Christine PECQUEUX à Robert STEIN ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 2 : Convention d'objectifs avec le FCVL

Rapporteur : M. Nicolas

M. Nicolas rappelle à l'assemblée les circonstances dans lesquelles la CC du Sud messin, compétente en matière de construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs (se reporter aux statuts de l'EPCI), a décidé de mettre gratuitement à la disposition du FCVL le stade intercommunal, l'EPCI refacturant à l'association les charges de fonctionnement (eau, gaz, électricité, collecte des déchets).

La situation du club nécessite un soutien efficace. Aussi, la Municipalité envisage la contraction d'une convention d'objectifs avec le FCVL, développant ainsi sa politique de développement durable et son engagement au monde associatif verinois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la convention d'objectifs soumise ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A l'UNANIMITE

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'objectifs dans les termes soumis
- d'autoriser Madame la Maire à faire procéder au mandatement après avoir inscrit cette dépense au budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707084-20180709-2018-402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2018

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 juillet 2018
Mme La Maire**

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2018 à 20h00 Convocation du 04 juillet 2018

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction** : 19

**Conseillers
Présents** : 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Joël XOLIN ; Séverine COURTOIS SENE ; François VALENTIN ; Danièle JAGER-WEBER ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Alexis RUSINEK ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ;

Absents excusés : Christine PECQUEUX ; Mélanie ADELE-PERREY ; Claire LECOGNE ; Isabelle JASKULA ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à François VALENTIN ; Claire LECOGNE à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Isabelle JASKULA à Chantal BRICOUT ; Christine PECQUEUX à Robert STEIN ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 3 : Convention avec le Conseil de Fabrique

Rapporteur : M. Nicolas

Monsieur Nicolas expose à l'assemblée que les contrats de vérification et d'entretien étaient, jusqu'au 31 décembre 2017, pour partie à l'initiative de la Commune, et pour l'autre, à l'initiative du Conseil de Fabrique. Cette situation ne permettait pas la réalisation d'économies d'échelle rendue d'autant plus nécessaires par l'amenuisement des ressources propres du Conseil de Fabrique.

Aussi, la Commune a souhaité la souscription d'un contrat unique reprenant l'ensemble des prestations décrites dans les 2 anciens contrats, à savoir la vérification du paratonnerre, des cloches, des cadrans et de l'horloge.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention telle que proposée permettant la refacturation partielle au Conseil de Fabrique des frais de vérification, d'entretien et, le cas échéant, de réparation des biens objet du contrat de maintenance n°CC2000929.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A l'UNANIMITE

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec le Conseil de Fabrique selon les termes soumis et de signer tout document y afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707084-20180712-2018-403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2018

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :
Verny, le 09 juillet 2018

Mme La Maire

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2018 à 20h00 Convocation du 04 juillet 2018

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Joël XOLIN ; Séverine COURTOIS SENE ; François VALENTIN ; Danièle JAGER-WEBER ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Alexis RUSINEK ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ;

Absents excusés : Christine PECQUEUX ; Mélanie ADELE-PERREY ; Claire LECOGNE ; Isabelle JASKULA ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à François VALENTIN ; Claire LECOGNE à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Isabelle JASKULA à Chantal BRICOUT ; Christine PECQUEUX à Robert STEIN ;

***Secrétaire de séance** : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance*

Point n° 4 : Cession de terrain à Metz Habitat Territoire

Rapporteur : Mme la Maire

Le terrain situé Zone le Fort, entre la parcelle cadastrée S04-415 (Carrefour contact) et la parcelle cadastrée S04-402 (Gendarmerie), d'une superficie comprise entre 45 et 50 ares à prélever sur la parcelle S04-443, fait l'objet depuis 2016 de tractations avec Metz Habitat Territoire.

Il convenait en effet de faire coïncider les objectifs de la Commune et les intérêts économiques de l'office HLM, à savoir la création d'une typologie d'habitation intermédiaire correspondant aux besoins d'une population *senior* indépendante, habitat devant être accessible financièrement au plus grand nombre, tout en permettant la rencontre des intérêts économiques entre la Commune et MHT.

Le projet retenu suite à l'appel d'offres en conception-réalisation présente un ensemble de 16 logements répartis en 8 ensembles immobiliers.

Les contraintes budgétaires de MHT et les attentes de la Commune ont abouti à un accord de principe d'une cession du terrain pour 100 000 €.

Vu l'article L.3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration de Metz Habitat Territoire en date du 17 mai 2018 approuvant l'engagement de l'opération de conception-réalisation de 15 logements *seniors* à Verny ;

Considérant le courrier des services du Domaine en date du 15 juin 2018 exposant l'impossibilité de traiter les demandes d'évaluation présentant un caractère facultatif au vu de l'arrêté du 5 décembre 2016 ;

Considérant l'intérêt public que représente ce programme de construction par un bailleur social ;

Considérant que la Municipalité avait pour projet de réaliser un programme immobilier à l'adresse d'un public *senior* et ainsi compléter le parcours résidentiel sur Verny ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 15 voix POUR et 4 ABSTENTION (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM Billet et Noiroit)

- D'autoriser Madame la Maire à vendre le terrain situé Zone le Fort, entre la parcelle cadastrée S04-415 et la parcelle cadastrée S04-402, d'une superficie de 47.96 ares à prélever sur la parcelle S04-443, pour un montant de 100 000 €.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte relatif à la vente

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le **09 juillet 2018**
Mme La Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707084-20180712-2018-404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2018

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2018 à 20h00 Convocation du 04 juillet 2018

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Joël XOLIN ; Séverine COURTOIS SENE ; François VALENTIN ; Danièle JAGER-WEBER ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Alexis RUSINEK ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ;

Absents excusés : Christine PECQUEUX ; Mélanie ADELE-PERREY ; Claire LECOGNE ; Isabelle JASKULA ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à François VALENTIN ; Claire LECOGNE à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Isabelle JASKULA à Chantal BRICOUT ; Christine PECQUEUX à Robert STEIN ;

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance

Point n° 5 : Choix du nom de la voirie – Lotissement La Ronceraie

Rapporteur : Mme la Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle desservant le lotissement communal La Ronceraie du nom de « rue de la Ronceraie»,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide : A L'UNANIMITÉ

- adopte la dénomination « rue de la Ronceraie ».

- charge Madame la Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 juillet 2018
Mme La Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707084-20180712-2018-405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2018

Département

de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2018 à 20h00 Convocation du 04 juillet 2018

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction :** 19

**Conseillers
Présents :** 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Joël XOLIN ; Séverine COURTOIS SENE ; François VALENTIN ; Danièle JAGER-WEBER ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Alexis RUSINEK ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ;

Absents excusés : Christine PECQUEUX ; Mélanie ADELE-PERREY ; Claire LECOgne ; Isabelle JASKULA ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à François VALENTIN ; Claire LECOgne à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Isabelle JASKULA à Chantal BRICOUT ; Christine PECQUEUX à Robert STEIN ;

***Secrétaire de séance** : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance*

Point n° 6 : Renouvellement de l'éclairage public dans le lotissement d'Avigy – attribution du marché n°2018-57708-MT-1

Rapporteur : M. Stein

Monsieur Stein rappelle que, dans la continuité des travaux de renouvellement de l'éclairage public réalisés en 2017, la Municipalité, accompagnée de MATEC, a lancé un appel d'offres pour le renouvellement de l'éclairage public du lotissement d'Avigy. Cet appel d'offres, enregistré en interne sous le numéro 2018-57708-MT-1, a été lancé le 21 mars 2018. La date limite de réception des offres était fixée au 20 avril 2018 à 18h. Ces dernières se résument ainsi :

Entreprises	CITEOS	TERRALEC	SMPF	SLEE	ELRES RESEAUX	EIFFAGE ENERGIE	SOBECA	LACIS
Offre financière En € HT	54 074	58 872.50	70 298.20	65 810	60 259.89	49 428.89	58 744.75	57 142.50

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant les conclusions de la Commission MAPA réunie le 07 juin 2018 en vue de l'analyse des offres ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

A l'UNANIMITE

- D'attribuer le marché n°2018-57708-MT-1 relatif au renouvellement de l'éclairage public du lotissement d'Avigy à la société Eiffage Energie 49 428.89 € HT,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent audit marché et faire procéder au mandatement des factures.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 28 mai 2018
Mme La Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707084-20180712-2018-406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2018

COMMUNE de VERNY

Département

de la Moselle

Arrondissement

de METZ

CAMPAGNE

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2018 à 20h00 Convocation du 04 juillet 2018

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

**Nombre de
conseillers**

Élus :

19

**Conseillers en
fonction : 19**

Conseillers

Présents : 15

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Robert STEIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Pierre NOIROT ; Chantal BRICOUT ; Joël XOLIN ; Séverine COURTOIS SENE ; François VALENTIN ; Danièle JAGER-WEBER ; Victorien NICOLAS ; Mireille JACQUEMIN ; David BILLET ; Alexis RUSINEK ; Colette ROTTIER ; Mohamad JRAD ;

Absents excusés : Christine PECQUEUX ; Mélanie ADELE-PERREY ; Claire LECOGNE ; Isabelle JASKULA ;

Absents non excusés : --

Procurations : Mélanie ADELE-PERREY à François VALENTIN ; Claire LECOGNE à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Isabelle JASKULA à Chantal BRICOUT ; Christine PECQUEUX à Robert STEIN ;

***Secrétaire de séance** : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, M. Eric MAGUIN, est nommé secrétaire de séance*

Point n° 7 : Accessibilité PMR – Marché relatif à la mise aux normes de l'église

Rapporteur : M. Nicolas

Monsieur Nicolas rappelle que depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap et, plus largement, à tout type de mobilité réduite.

Si le législateur a prévu des exceptions – impossibilité technique notamment – la Municipalité a souhaité mettre en conformité l'église. C'est l'objet du marché 2018-57708-MT-2. La date limite de réception des offres était fixée au 25 mai 2018 à 12h. Ces dernières se résument ainsi :

Société	STP Lorraine	STROILI	HEMMER LAGARDE	CAPDOUZE	STP Lorraine
LOTS	1	1	1	2	2
Montant € HT	19 300	19 450	28 711	10 771.20	10 550.40

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant les conclusions de la Commission MAPA réunie le 02 juillet 2018 en vue de l'analyse des offres ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

A l'UNANIMITE :

- D'attribuer le marché n°2018-57708-MT-2 relatif à la mise aux normes d'accessibilité PMR de l'église à la société STP LORRAINE pour les lots 1 (19 300 € HT) et 2 (10 550.40€ HT), soit un total de 29 850.40 € HT
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent audit marché
- D'autoriser Madame la Maire à faire procéder au mandatement des factures.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le **09 juillet 2018**
Mme La Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707084-20180712-2018-407-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2018